

# Numérique : la montée en débit du territoire est en marche

Un ordre du jour chargé jeudi soir pour les conseillers communautaires jeudi soir : budget, voirie, tourisme, convention diverses... ont été les principaux points abordés.

La commune de Boissay a accueilli jeudi avril l'ensemble des délégués communautaires du Moulin d'Écalles. Patrick Chauvet, président de la CCME a rappelé à l'assistance les différents points abordés et a commencé la séance par le vote des budgets primitifs 2015, comptes administratifs et de gestion de 2014, affectation de résultats de : Locabat, Hôtel d'entreprises, CTOM (déchetterie), l'EXPA (extension du parc d'activité), et la communauté de communes.

• **Point sur le parc d'activité** : le point a été réalisé par Fabrice Otéro, vice-président en charge du dossier d'extension du parc d'activité. « *Nous ne sommes toujours pas en capacité de faire des travaux* », souligne Patrick Chauvet avant de laisser la parole à son vice-président. Ce dernier rappelle que le dossier traîne, toujours par rapport à la loi sur l'eau. Des rencontres avec la police de l'eau, le SAGE et un bureau d'études ont été menées afin que le dossier reparte en instruction avec les réponses aux précisions demandées. La réponse ne devrait plus tarder. Alors, le bureau d'étude sera choisi.

• **Ressources humaines** : trois instructeurs ont été recrutés pour instruire les dossiers d'urbanisme. Ils s'occuperont des dossiers pour



Patrick Chauvet a présidé le conseil communautaire, qui s'est tenu à Boissay.

la communauté de communes du Moulin d'Écalles et celle de Martainville-Epreville. Ils siègeront à Buchy à compter du 1er juin 2015. Quelques aménagements seront mis en place au sein de la CCME pour les accueillir.

• **Conventions** : le renouvellement des conventions des offices de tourisme de Clères et des Trois Vallées a été approuvé. Concernant le chenil, la convention avec l'association SOS Toutous a été renouvelée. Seuls les chiens sont désormais concernés. La mention chat a été supprimée.

• **La déchetterie** : un nouveau règlement est mis en place au sein de la déchetterie, notamment pour l'accès. Jean-

Pierre Carpentier rappelle que le badge est valable pour un foyer, et que pour en béné-

ficier des justificatifs seront demandés. Une liste des déchets plus précise est placardée suite à la mise en place des circuits de revalorisation (Eco Mobilier, produits dangereux des ménages...).

• **Seine-Maritime Numérique** : le transfert de la compétence à la communauté de communes a été réalisé le 3 octobre 2013. Après des échanges entre le directeur de Seine-Maritime Numérique et les chefs de projets en aménagement numérique (Messieurs Hoguet et Demailly), une prospective a permis de valider que la CCME pouvait porter financièrement le projet de la montée en débit du territoire. Cette démarche répond à une demande massive sur le territoire.

## ➤ Voirie 2015 : le programme d'entretien

Les communes concernées par une pose d'enduit superficiel sont : rue du Capendu à Blainville-Crevon ; Chemin de la Quesne à Bois-Guilbert, Chemin des écureuils à Bois-Héroult ; rue de la croix du Thil à Boissay ; route de la vierge à Bosc-Edeleine, rue des Grands Bordeaux à Bosc-Roger-sur-Buchy, rue du général Journois à Buchy ; rue des champs à Catenay ; rue du four à pain à Ernemont-sur-Buchy ; route du beau soleil à Longuerue ; rue Courbe à Morgny-la-Pommeraye ; chemin du hamelet à Rebets ; rue des fossés plantons à Saint-Aignan-sur-Ry ; route des Campeaux à Saint-Germain-des-Ésours ; chemin du beau soleil à Vieux-Manoir.